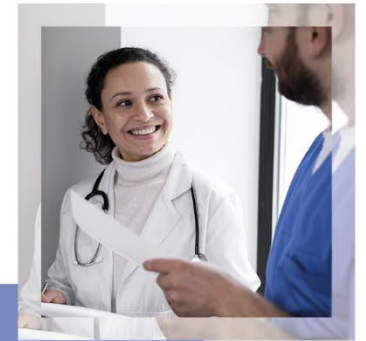


Feuille de route départementale de l'Orne

BILAN
janvier 2025



La mise en œuvre du document stratégique qu'est le Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires en mettant en œuvre des projets concrets. Cette déclinaison prend la forme d'une feuille de route départementale, résultat d'une co-construction avec chaque Conseil territorial de santé (CTS).

Pour consulter la **Feuille de route de l'Orne**, connectez-vous au [site internet de l'ARS Normandie](#)



Dans l'Orne, le **Projet régional de santé pour la période 2023-2028** s'articule autour de **12 priorités d'action** constituant le fil rouge des actions mis en œuvre :

- Action prioritaire #1** 

 - relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- Action prioritaire #2** 

 - mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- Action prioritaire #3** 

 - améliorer la santé mentale des Normands ;
- Action prioritaire #4** 

 - renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- Action prioritaire #5** 

 - garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- Action prioritaire #6** 

 - agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- Action prioritaire #7** 

 - développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- Action prioritaire #8** 

 - soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;

Action prioritaire #9



Action prioritaire #10



Action prioritaire #11



Action prioritaire #12



- structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Pour consulter le Projet régional de santé complet,
[consulter le site internet de l'ARS Normandie](#)



Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie

Chantier : Prévenir et anticiper la perte d'autonomie



■ Création du CRT « Au cœur de la forêt »

L'ARS a publié un appel à candidatures le 11 mai 2023 afin de créer 5 centres de ressources territoriaux sur la Normandie. Dans l'Orne, le territoire cible était situé sur le GHT les Collines de Normandie dans les limites du département de l'Orne. **C'est le CRT porté par l'EHPAD La Forêt qui a été retenu. Le CRT « Au cœur de la forêt » a ainsi été créé le 1^{er} novembre 2023.**

Pour l'ARS, l'accompagnement et le vieillissement de la population est un enjeu majeur. Le CRT répond à cet enjeu et aux souhaits de nombreuses personnes : vivre chez elle le plus longtemps possible. Le CRT renforce ainsi le maintien à domicile et est une alternative à l'entrée en établissement. La structure porteuse est un facilitateur du parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile et des professionnels en charge de leur accompagnement.

Le CRT peut être porté par un EHPAD ou un service à domicile. L'enrichissement des missions des structures concernées est aussi un levier pour renforcer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels dans le champ du grand âge. **L'ARS dote chaque CRT à hauteur de 900 € par bénéficiaire du dispositif, avec une enveloppe globale annuelle de 400 000€.**

Améliorer le maintien à domicile des personnes âgées

Le CRT développe deux modalités d'intervention différentes et complémentaires. Les prestations proposées sont basées sur un diagnostic de territoire et viennent en complémentarité des services et acteurs déjà présents.

La première modalité est d'être un centre « ressource ». Il s'agit de venir en appui des professionnels du territoire : formations auprès des acteurs de terrain, mise à disposition de locaux et d'équipements. Ce volet préventif est également en direction des personnes âgées afin de faciliter l'accès aux soins par la télé médecine assistée, lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants, autant de services à mettre en place et à promouvoir auprès des citoyens.

Concernant la seconde modalité d'intervention, elle s'appuie sur une coordination intégrée et renforcée des différents professionnels intervenant auprès de la personne âgée et en particulier les services à domicile. 25 personnes en simultané peuvent bénéficier de cet accompagnement renforcé. L'objectif est d'éviter ou retarder l'entrée en EHPAD. Il s'agit de sécuriser l'environnement de la personne (téléassistance avec astreinte soignante, mise en place d'aides techniques par exemple), d'anticiper une situation de crise et venir en soutien de l'aidant (accueil d'urgence en EHPAD, accompagnement vers des plateformes de répit, préparation à l'entrée/sortie d'une hospitalisation par exemple), suivi soutenu de la personne (mise en place d'interventions complémentaires de professionnels).

Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités

Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires



■ Maison des Femmes Santé de l'Orne

Le jeudi 12 décembre 2024 a eu lieu le 1^{er} COPIL du projet d'installation d'une maison des femmes-santé dans le département de l'Orne, en présence d'Elodie BOUCHET, sage-femme missionnée par l'ARS Normandie, Anne-Catherine SUDRE, Directrice déléguée départementale de l'Orne de l'ARS Normandie, Laure SOUCAILLE, Déléguée territoriale de Seine-Maritime et Référente régionale "Violences faites aux femmes et aux enfants" et du Dr Marie-Françoise MERLIN-BERNARD, Référente régionale sur les violences à la Direction de l'offre de soins à l'ARS Normandie.



Une cinquantaine de participants était réunis (services de l'Etat, forces de l'ordre, acteurs des systèmes de santé et de la justice, associations, collectivités locales...) afin de partager un état des lieux des acteurs et structures prenant en charge les femmes victimes de violence dans l'Orne.

Dès début 2025 des groupes de travail seront constitués afin de construire de manière opérationnelle la future maison des femmes-santé de l'Orne. Son fonctionnement innovant impliquera les établissements hospitaliers et l'ensemble des acteurs intervenant déjà dans le parcours d'une femme victime de violences en tenant compte des caractéristiques particulières du département.

Améliorer l'accès aux soins des personnes victimes de violences conjugales

Un programme national ambitieux est déployé depuis fin 2020 afin de renforcer et structurer les soins apportés aux femmes victimes de violences autour de dispositifs sanitaires qui leur sont dédiés, en complément de l'accompagnement plus global qui leur est proposé par une grande diversité d'acteurs.

Une instruction du 18 novembre 2020, appuyée sur des financements nationaux dédiés, a permis de donner une première impulsion à la mise en place de ces structures.

Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 souhaite conforter cette dynamique, en fixant l'objectif de doter chaque département d'un tel dispositif d'ici 2025.

Dans ce cadre, le cahier des charges des dispositifs sanitaires dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences, également dénommés « Maisons des Femmes / Santé » a été actualisé dans la note d'information N° DGOS/P3/2024/103 du 5 juillet 2024.

L'ARS Normandie a, dans ce cadre, missionné un chef de projet, Madame Elodie BOUCHET, chargée d'élaborer des propositions pour l'élaboration de ce nouveau dispositif départemental dans l'Orne. 50 000 euros ont été alloués à l'ingénierie de ce projet en 2024.

Améliorer la santé mentale des normands

Chantier : Prévenir, repérer et prendre en charge la crise suicidaire



■ Journée de prévention du suicide à Alençon



A l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide, une conférence-débat à destination des professionnels a été organisée par le PTSM (Projet territorial de santé mentale) de l'Orne le 13 septembre 2024 au Centre Psychothérapique de l'Orne à Alençon. Après un premier temps sur l'épidémiologie et la stratégie régionale, **les dispositifs 3114 et Vigilans** ont été présentés. Par la suite, c'est l'offre de formation notamment aux professionnels et l'offre de soins qui ont été mis en avant. De nombreux échanges ont eu lieu entre les 200 personnes environ présentes.

Le département de l'Orne compte près de 70 décès par an par suicide (données 2019-2021, OR2S) ce qui représente 1,9% des décès. Une forte surmortalité est constatée par rapport à la France (1,4% des décès), mais aussi par rapport à la Normandie (1,7% des décès). La situation est particulièrement défavorable chez les hommes. En effet, si la mortalité baisse historiquement, on enregistre une augmentation récente des décès par suicide chez les hommes. En parallèle, l'offre de soins est constituée d'une densité de psychologues équivalente voire supérieure au reste du pays mais avec peu de psychiatres dans l'Orne.

Améliorer la communication auprès des professionnels

La stratégie nationale de prévention du suicide de février 2024 rappelle que cet acte est à l'origine de beaucoup de douleurs ou de traumatismes chez les proches, et il peut être l'un des événements les plus difficiles auxquels sont confrontés les professionnels de santé. Il est considéré qu'un suicide impacte ainsi 6 à 14 personnes dans l'entourage (famille, camarades de classe, collègues de travail, etc.) et expose 135 personnes.

Le suicide est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de nombreux facteurs. Ces déterminants biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux sont de mieux en mieux connus. Parmi les principaux facteurs de risque figurent les troubles psychiques, les antécédents familiaux, l'appartenance à un groupe vulnérable, la précarité des conditions de vie, l'isolement, etc. Les idées suicidaires et des antécédents personnels de comportement suicidaire comptent également parmi les facteurs de risque les plus importants.

Par ailleurs, les études épidémiologiques de ces 20 dernières années ont permis d'identifier des actions permettant de diminuer la mortalité et la morbidité suicidaires de façon efficace : le suicide est en grande partie évitable.

Ainsi une des actions prioritaires est de former les professionnels pour structurer le repérage des personnes à risque.

Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles

Chantier : renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires



■ Mettre en œuvre le plan crack et réduire les addictions

Depuis 2021, des subventions attribuées par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et l'Agence régionale de santé Normandie ont été spécifiquement engagées dans la lutte contre la consommation de produits stupéfiants dans le secteur d'Alençon. Elles ont permis de constituer une offre à destination de personnes volontaires ayant des problèmes d'addictions ou encore de développer des stages de fin de peine et d'alternative à la sanction. Au total, près de 44 000 euros ont été dédiés à l'accompagnement de différents publics sujets à des difficultés liées aux stupéfiants.

Afin de compléter cette offre d'accompagnement, l'ARS Normandie a déclenché en 2022 le financement de deux projets majeurs : 220 000 euros sur 3 ans pour un projet porté par l'association Drog'Aide 61 (Fondation Normandie Générations) et spécifiquement dédié à la prise en compte du crack et 258 000 euros sur 3 ans pour un programme de prévention des addictions auprès des jeunes porté par la ville d'Alençon dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et mis en œuvre par l'association Addictions France.

Améliorer la prévention et accompagner les consommateurs de crack

La sensibilisation aux risques de la consommation de crack

Le Pôle de prévention des conduites addictives d'Alençon (Addictions France) coordonne les équipes de prévention et les formateurs « relais anti-drogue », associant ainsi les forces de sécurité intérieure et les associations spécialisées pour mener des programmes complets de prévention à l'attention des jeunes et des publics vulnérables.

Dans le but d'améliorer l'identification des consommateurs et leur orientation vers une prise en charge, des formations sont proposées à différents publics de professionnels.

La prise en charge des consommateurs

L'objectif est de coordonner les partenaires et proposer une meilleure prise en charge aux consommateurs par le biais d'un accompagnement sanitaire et social individualisé et d'une orientation « sur mesure ».

En appui de la Croix-Rouge, l'association Drog'Aide 61 participe à des maraudes destinées aux sans-abri et au public marginalisé sur le territoire alençonnais.

Le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA, Addictions France) assure avec le centre hospitalier intercommunal Alençon – Mamers la coordination de la prise en charge globale médico-psycho-sociale, avec notamment la mise en place d'un dispositif facilitant la prise de rendez-vous des usagers consommateurs avec les professionnels médico-sociaux. L'accueil au centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de la drogue (CAARUD) est renforcé à travers le recrutement d'un éducateur spécialisé, la mise à disposition de matériel, le soutien des consommateurs dans l'accès aux soins et aux droits.

Soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé

Chantier : Accroître la formation et l'accompagnement des usagers-acteurs du système de santé et renforcer leur participation aux instances de démocratie sanitaire



■ Améliorer la pertinence du recours aux soins par un projet régional d'éducation à la santé familiale avec la mise en place des ateliers de sensibilisation et formation aux gestes qui sauvent (Réflexe Santé)

La forte demande de soins exprimée en contexte épidémique a mis en exergue les difficultés rencontrées par la population pour se repérer dans le système de santé et recourir de manière toujours adaptée à l'offre de soins de ville et hospitalière. Pour les patients, cette méconnaissance peut amener à consulter en urgence pour des motifs « inappropriés » ou à l'inverse, un recours tardif aux urgences. Pour les professionnels de santé de ville, cela induit une surcharge d'activité dans un contexte de démographie tendue et pour les SAMU et les services d'urgences, une saturation avec un risque de retard de prise en charge des urgences vitales.

A l'occasion des ateliers organisés dans le cadre du Conseil National de la Refondation, ces difficultés ont également été mises en évidence et des propositions ont été formulées pour renforcer la lisibilité de l'offre de soins et l'amélioration des connaissances de la population.

C'est dans ce contexte que l'ARS Normandie a souhaité mettre en œuvre un projet régional dont les objectifs seront d'améliorer les connaissances des familles sur leur santé quotidienne, de faire évoluer leurs représentations sur les soins et les secours et de faire évoluer leurs attitudes et aptitudes face aux problèmes de santé les plus courants et à identifier les réelles situations d'urgence nécessitant un recours rapide aux professionnels de santé.

Accompagner les familles au quotidien : sensibilisation sur les fiches pratiques et pédagogiques Réflexe Santé Normandie

Le projet a pour objectifs :

- D'améliorer les connaissances des familles sur leur santé quotidienne
- De faire évoluer les représentations, les attitudes et les aptitudes des familles face aux problèmes de santé les plus courants, les situations d'urgence et d'exception et en prévention
- Donner aux familles les moyens pour solliciter les services de santé de manière appropriée.

En région, la cible principale est les parents de jeunes enfants. Un espace web dédié est disponible sur le site web de l'Ars Normandie. La campagne se compose de fiches pratiques qui visent à donner les bons gestes à adopter selon la situation qui concerne un enfant : fièvre, diarrhée, difficultés à respirer, choc, brûlure, piqûre d'insecte...



Mon enfant a de la diarrhée	Mon enfant a de la fièvre	Mon enfant a du mal à respirer

Des binômes d'animateurs formés animent des ateliers (3 en hiver, 2 en été et un sur les gestes d'urgence) pour sensibiliser les parents avec l'aide de fiches pratiques et pédagogiques.

En 2024, dans l'Orne, les villes d'Argentan et d'Alençon ont mis en place ces ateliers auprès des familles.

Les partenaires de l'ARS Normandie :



Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires

Chantier : Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie



■ Travailler sur l'attractivité des professionnels de santé

Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population. Le Projet régional de santé prévoit donc des actions visant à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie, notamment en pilotant un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social, en lien avec la région Normandie, l'ensemble des collectivités, l'Education Nationale, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ainsi que pôle emploi.

Agir en faveur des futurs professionnels de santé par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé et les faire venir sur le département de l'Orne en promouvant le territoire lors de leurs études

Dans un contexte où les établissements sanitaires et médico-sociaux rencontrent des difficultés en matière de ressources humaines, l'ARS s'est engagée à faire de l'attractivité des métiers de la santé une priorité du Projet régional de santé.

En déclinaison des objectifs fixés par le PRS, une feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé a été élaborée par l'ARS Normandie et ses partenaires afin d'apporter des réponses concrètes à ces enjeux.

Cette feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé s'articule autour de six axes :

- ✓ Nouveaux soignants : informer, orienter, valoriser les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion ;
- ✓ Formation et parcours professionnels : adapter l'appareil de formation aux besoins et développer les parcours professionnels ;
- ✓ Recrutement et fidélisation : faire évoluer les pratiques pour mieux attirer et maintenir en poste ;
- ✓ Qualité de vie et des conditions de travail : baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail pour retrouver de l'attractivité ;
- ✓ Santé et sécurité : soutenir les soignants dans l'exercice de leurs fonctions ;
- ✓ Démographie médicale : disposer d'outils d'aide à la décision afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.

Le premier axe fait donc écho à un but précis : faire connaître aux jeunes les métiers du soin et de l'accompagnement et les orienter vers ces filières santé.

Favoriser l'installation des professionnels de santé en Normandie nécessite ainsi la participation de tous les acteurs le plus tôt possible, dès lors qu'un collégien ou qu'un lycéen émet le souhait de s'orienter vers un métier de la santé. Il doit en être de même pour toute personne en réorientation professionnelle.

Un dispositif de communication vidéo est une réponse aux besoins en professionnels de santé sur le territoire de l'Orne. Issu des discussions du Conseil National de la Refondation Santé, il s'agit de faire connaître et de valoriser ces filières auprès des jeunes ornaïses.

En novembre 2024, deux professionnels de santé ont participé à la réalisation de vidéos interview. Elles seront diffusées sur les réseaux sociaux, dans l'objectif de toucher les jeunes et leur donner envie de s'orienter vers ces métiers et d'exercer par la suite dans l'Orne.



■ Santé mentale & psychiatrie



Après l'activité physique et sportive en 2024, **la santé mentale sera la Grande cause nationale pour l'année 2025** et se déclinera en région autour de **quatre objectifs prioritaires** :

- **la déstigmatisation**, afin de changer le regard des Français sur les troubles psychiques et les troubles mentaux,
- **le développement de la prévention et du repérage précoce**, par la sensibilisation et la formation dans toutes les sphères de la société,
- **l'amélioration de l'accès aux soins partout** sur le territoire français, par la gradation des parcours, le développement des nouveaux métiers de la santé mentale en veillant aux soins des personnes les plus fragiles et présentant les troubles les plus complexes,
- **l'accompagnement des personnes concernées** dans toutes les dimensions de leur vie quotidienne, comme la formation, l'emploi, le logement, l'accès aux loisirs, etc.

La réalisation de ces objectifs s'appuiera sur les actions déjà engagées en la matière, notamment dans le cadre de **la feuille de route nationale Psychiatrie et santé mentale 2018-2026** et de sa traduction régionale.

L'année 2025 sera également l'année de lancement de **la 2^{nde} édition des 7 Projets territoriaux de santé mentale de Normandie (PTSM)** qui aborderont l'ensemble des dimensions de la Grande Cause Nationale avec une transversalité intégrale des enjeux sanitaires, médico-sociaux et de prévention et promotion de santé sur la santé mentale et psychiatrie dans les territoires avec l'ensemble des acteurs impliqués.

En savoir plus sur les PTSM [en cliquant ici](#).

■ Attractivité des métiers de la santé



Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population.

Le **Projet régional de santé 2023-2028** prévoit donc des actions visant à **améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie**, notamment en pilotant **un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social**, en lien avec la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'Assurance Maladie, France Travail et l'ensemble des partenaires.

Ce plan régional vise à :

- **recenser les dispositifs régionaux** permettant d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ;
- **faire converger la politique des acteurs institutionnels** au profit des employeurs permettant de compléter / alimenter le plan d'action.

Afin de répondre à ces défis, une **démarche partenariale** portant plus largement sur l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social a été initiée en octobre dernier, au travers d'une **feuille de route régionale** ([pour la télécharger, cliquer ici](#)) s'articulant autour de **six axes** :

- **informer, orienter, valoriser** les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion,
- **adapter l'appareil de formation** aux besoins et développer les parcours professionnels,
- **faire évoluer les pratiques pour mieux attirer et maintenir en poste,**
- **baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail pour retrouver de l'attractivité,**
- **soutenir les soignants dans l'exercice de leurs fonctions,**
- **disposer d'outils d'aide à la décision afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.**

La mise en œuvre de cette feuille de route se poursuivra en 2025.

■ Préparation de l'arrivée de la 4^{ème} année de Médecine générale dans les territoires



La **médecine générale** était la seule spécialité médicale à n'avoir que trois années de formation en troisième cycle de médecine, sans phase de consolidation, ni d'accès au statut de docteur junior. Cet **allongement de la formation adopté via la loi de financement de la sécurité sociale 2024** vise à rénover et **compléter la formation** des futurs médecins généralistes avec une 4^{ème} année dite de **docteur junior ambulatoire**, à **accompagner les jeunes professionnels** dans leur futur exercice et **faciliter leur installation** dès la fin du cursus de formation.

Cette **année supplémentaire** sera essentiellement effectuée en **stage ambulatoire** (cabinet libéral, maisons de santé pluriprofessionnelles...) sous un régime d'autonomie supervisée par un ou plusieurs **praticiens agréés-maîtres de stage des universités**. Les internes concernés seront incités à réaliser ces stages dans **les zones sous denses**. Sur la base du projet professionnel de l'étudiant, le stage pourra aussi être réalisé en centres de santé, en établissements de santé et d'autres types de structures (services de protection maternelle et infantile, services de planification familiale par exemple). Cette expérience diversifiée préparera les futurs médecins de soins ambulatoires de première ligne à des exercices complémentaires dans les territoires

Les **premiers étudiants** entreront en 4^{ème} année de formation à la **rentrée universitaire 2026-2027**. Les **travaux sont engagés** afin de préparer l'arrivée de ces étudiants sur les terrains de stage **en lien avec les médecins généralistes et les élus des territoires**.



ARS Normandie
Direction départementale de l'Orne

Cité administrative • Place Bonet
BP 539 • 61016 Alençon Cedex
ars-normandie-dd61@ars.sante.fr

